

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
8 octobre 2022
Convocation du mardi 4 octobre 2022

Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire), Mme Véronique BOISSON (Adjointe), M. AURIOT Thierry, Mme RAVAT Evelyne, Mme SALIN Myriam.

Membres excusés :

M. DAMIANI Tony (Adjoint),
M. SAEZ Gildas.

Procurations :

M. DAMIANI Tony donne procuration à Monsieur AURIOT Thierry,
M. SAEZ Gildas. Donne procuration à Madame BOISSON Véronique,

Membres absents :

M. BRUGON Bernard, M. JARZAB Johnny, M. NOEL Vincent,

Ouverture : 10h00

Secrétaire de séance : Madame BOISSON Véronique

Madame le maire demande au conseil de rajouter deux délibérations.

1. Délibération vente bois
2. Désignation d'un membre du CCAS

Le conseil municipal accepte de rajouter les deux délibérations.

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ANCIEN CONSEIL A L'UNANIMITE**
- **DEVIS VOIRIE**

Madame le maire expose le projet :

Le terrassement pour la mise à côte du fond de forme évacuation des déblais, fourniture et mise en calcaire, reprise de joints de bordures et de caniveau, fournitures et mise en œuvre d'enrobé, pose de bordurette type P1 en béton.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

ADOpte les travaux.

ACCEpte les devis,

ADOpte le plan de financement,

Dépenses	H. T	TTC	Recettes	HT	TTC
Travaux	18 698,60€	22 438,32€	DETR	8 261€	
Travaux Devis 2022- 01-3387-	1 955,00€	2 346,00€	Région		
			Département	8 261€	
			Autres		
			Autofinancement	4 131,60	
TOTAL	20 653,60€	24 784,32€	TOTAL	20 653,60€	24 784,32€

SOLLICITE une subvention de 8 261,00€ au titre de la DETR, soit 40% du montant du projet.

CHARGE le maire de toutes formalités.

- **DÉLIBÉRATION VENTE DE L'IMPRIMANTE**

Madame le maire, expose ce qui suit :

Soucieuse de favoriser le réemploi de matériels plutôt que l'usage unique, de diminuer son empreinte environnementale sans dépôt en déchetterie, de libérer des espaces de stockage et d'abonder les recettes du budget de la commune.

La commune vend une imprimante à Madame BOISSON Véronique pour la somme de deux cents euro (200€).

Après en avoir, délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE de vendre l'imprimante à Madame BOISSON Véronique pour la somme de 200 €

Madame RAVAT : « je croyais qu'elle ne fonctionnait plus »

Réponse : « si mais elle mettait trop de temps à imprimer et la maintenance coûtait trop cher. »

- **DÉLIBÉRATION VENTE DE L'ANCIEN TRACTEUR**

Madame le maire, expose ce qui suit :

Soucieuse de favoriser le réemploi de matériels plutôt que l'usage unique, de diminuer son empreinte environnementale sans dépôt en déchetterie, de libérer des espaces de stockage et d'abonder les recettes du budget de la commune.

La commune vend un tracteur à Monsieur DAGONEAU Franck pour la somme de mille euro (1 000€).

Après en avoir, délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE de vendre un tracteur à Monsieur DAGONEAU Franck pour la somme de mille euro

- **DÉCISION MODIFICATIVE CHAPITRE 12**

Madame le maire, explique que le budget primitif n'a pas imputé suffisamment de crédit au chapitre 12.

Afin de procéder à la régularisation,

Compte 61551	- 2 000€
Compte 615231	- 2 000€
Compte 615221	- 2 000€
Compte 6411	+ 6 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
APDOTE la décision modificative au budget 2022.

- **DÉSIGNATION MEMBRES CCAS**

Madame le maire, explique que suite à la démission de madame Camille LE COUPANNEC, il faut désigner un nouveau membre du CCAS

Monsieur AURIOT Thierry

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
APPROUVE monsieur AURIOT Thierry comme membres CCAS.

- **DÉLIBÉRATION VENTE BOIS**

Madame le maire, expose ce qui suit :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre du bois de chauffage au prix de 30€ le stère.

Une note sera distribuée dans les boîtes aux lettres pour informer les administrés de la vente de ce bois de chauffage.

Les premiers à répondre seront servis dans la limite du stock.

Priorité aux habitants du village.

Payable à la livraison par chèque à l'ordre du Trésor Public

- **INAUGURATION SALLE MARYSE ET ALAIN JACQUEMART**

Le conseil municipal décide que l'inauguration de la salle Maryse et Alain JACQUEMART sera repoussée aux vœux du Maire fin janvier.

- **SPECTACLE NOEL 2022**

Le spectacle de Noël aura lieu le samedi 17 décembre 2022, c'est un spectacle de cirque pour un montant de 680€ suivi d'un goûter.

- **COMICE 2023**

Madame le Maire s'interroge sur la manière de participer au comice de Châtillon Coligny en 2023.

Pour participer au défilé, elle propose de demander à Monsieur MERLIN du Grand Carrouge à Saint Maurice sur Aveyron, s'il pourrait nous mettre à disposition un tracteur sans cabine, il faut également trouver une remorque.

Il faut prévoir l'achat chez madame PAYSÉ, du papier crépon pour la décoration.

Madame BOISSON : « il va falloir de l'aide, et rechercher des modèles et des idées sur internet. »

Date de la prochaine réunion de la commission fêtes est le 29 octobre 2022.

- **DÉCORATIONS DE NOEL**

La mairie a reçu un devis de CITEOS pour les mats des deux traversants pour un montant de 6 900€.

Le conseil municipal trouve le devis trop cher.

Madame le Maire ajoute que dans le contexte de « sobriété énergétique » que nous pouvons nous passer des traversants pour 2022-2023.

- **TOUR DE TABLE**

Monsieur SAEZ par intermédiaire de madame BOISSON ; « il faudrait prévoir les dates des conseils à l'avance pour ceux qui travaillent.

Réponse : « le prochain conseil municipal sera le 12 novembre 2022, celui de ce jour a été convoqué en urgence pour une délibération de demande de subvention. »

Monsieur SAEZ par intermédiaire de madame BOISSON ; « a-t-on des nouvelles pour la peinture de la porte l'église ? »

Réponse : « un devis a été demandé à ce jour aucune réponse. »

Monsieur SAEZ par intermédiaire de madame BOISSON ; « à propos de l'abri de bus, ça en est où ? »

Réponse : « c'est en cours »

Monsieur SAEZ par intermédiaire de madame BOISSON ; « en ce qui concerne le comice il serait bien de convoquer la commission fêtes ? »

Réponse : « la commission fêtes se réunira le 29 octobre 2022 à 10h »

Monsieur SAEZ par intermédiaire de madame BOISSON ; « concernant la pétition pour les problèmes d'Orange. »

Réponse : madame le Maire, n'est pas au fait des problèmes rencontrés et demande à madame BOISSON de travailler dessus. »

Madame BOISSON ; « demande quand remet-on le chauffage dans la mairie ? »

Réponse : « réglementairement le 1^{er} novembre »

Madame BOISSON ; « propose, d'installer une boîte à idée. »

Réponse : « c'est faisable, une boîte sera mise en place dans la mairie, pour ceux qui veulent déposer leurs idées et pour les autres tous les courriers reçus dans la boîte aux lettres seront mis dans cette boîte par la secrétaire. Une idée à suivre.

Madame BOISSON et Madame RAVAT ont participé à une réunion du SIAEP le 8 octobre 2022 concernant les projets à venir, aussi qu'un récapitulatif sur le montant des impayés sur la commune.

Madame RAVAT ; « demande ce qui est prévu pour les colis des aînés ? »

Réponse : « jusqu'à présent nous prenons des colis au pressoir du Gatinais, mais nous envisageons de passer par super U. »

Madame RAVAT « et pour les personnes qui ne se déplacent pas ? »

Réponse : « l'employé communal comme tous les ans déposera leur colis aux personnes n'ayant pas de moyen de locomotion ou qui ont des soucis de santé. »

Madame BOISSON : « rappelle qu'il va falloir faire la liste très rapidement du recensement des aînés, des enfants et des ados. »

Prochain conseil municipal : le samedi 12 novembre 2022 à 10h00

Prochaine commission des fêtes : le samedi 29 octobre 2021 à 10h

Fin de séance 11h45

J. Robin

